

Pen, Pierre (non cité dans le procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Avec les Pen, nous retrouvons un cas de figure déjà rencontré d'une famille de marchands-mariniers croisicais, qui peut se suivre sur plusieurs générations, dont l'activité maritime lui a permis d'acquérir des œillets de saline tenus à foi, hommage et rachat – mais sans accéder au marché des seigneuries – et qui, à ce titre, est astreinte aux obligations militaires des feudataires (GALLICE, « Les marchands... » voir « Index des marchands marinières du Croisic » sur le et site « Archives remarquables »)..

Dans le compte de Jubin Regnaud, qui enregistre l'activité maritime des « gens de hors » qui ont fréquenté les ports des paroisses de Batz et de Guérande entre le 15 novembre 1384 et le 26 janvier 1386, et celle des navires du « terrouer de Guerrande » qui ont quitté ces paroisses entre le 31 octobre 1384 et le 26 janvier 1386 figure Jean Pen, parmi ceux « du terrouer » qui, les 28 février 1385 (n.st.) et 18 janvier 1386 (n.st.), emporte à chaque départ 60 muids de sel et prend un bref de conduite (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2964 et site « Archives remarquables »)

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, figure Jouhan Pen (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f° 70 v°).

Le 9 octobre 1469, Raoul Pen, maître de la « carvelle » la *Marie*, charge à La Rochelle, 41 tonneaux de vin auxquels s'ajoute la part du maître pour Étaples (Bibl. mun. La Rochelle, ms 200, minutes Noirault).

Le 1^{er} août 1493, Raoul Pen et Jeanne Guillemot sa femme, rendent aveu de ce qui est tenu à cause d'elle du duc, soit trois maisons au Croisic, dont une rue Bourboutin a été édifiée durant leur mariage, un parc de terre, une pièce de pré et devoir 16 sous de sourcens (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1447).

Le 4 juillet 1520, Jacques Pen, est mentionné veuf de Guillemette Le Pennec, et « garde naturel » de leurs enfants Pierre, Aliette et Marie, encore mineurs ainsi que de Guénolé et de Jean, autres enfants mais non mineurs de Jacques Pen. Ils sont mentionnés avec d'autres héritiers de Guillemette Landren, dite Beaumanoir, veuve de Jean Le Poitevin. Lors du partage à Jean Pen, Nicolas, Jacques, Alain Le Mauguen, Jean Ponnabat, Jacques, Guenolay, Guillaume Le Bault, Olivier Mullet et Jean Jarque et Bertho Le Huec reviennent deux bouts de maisons, la moitié d'un parc de terre sous pré et jardin, le quart de la moitié de la maison de Jean Le Poitevin et de sa veuve ainsi que 5 livres 17 sous 6 deniers de rente à

charge de payer 7 deniers 1 denier obole de rentes (*ibid.*, B 1422 et encore le 29 juillet 1521). Dans les registres des baptêmes du Croisic, le couple est cité entre 1514 et 1521.

Le 14 juin 1540, Pierre Pen (sans doute le fils du précédent) et Guyonne Lesvenen, son épouse, présentent à cause d'elle, au roi un minu pour 28 œillets de saline (*ibid.*, B 1484). Le 18 juin suivant, ils rendent hommage au roi pour ces biens (*ibid.*, B 2413, f° 212)

Autres Pen.

- Isabelle. En 1514, elle est mentionnée comme épouse de Jean Sellac (registre des baptêmes).

- Jean. En 1523, des biens provenant de trois « galleaces » italiennes sont pris sur mer par d'« aucuns du Croisic ». Ces navires avaient été retenus, l'année précédente, par le roi d'Angleterre qui les avait incorporés à sa flotte, leurs cargaisons ayant été alors transbordées sur un navire anglais le *Tous-les-Saints*, ce qui n'avait pas échappé au vice-amiral du Chillon (Guyon Le Roy, seigneur du Chillon avait été capitaine du Croisic en 1469 (LA RONCIERE, *Histoire de la marine.*, t. III, p. 174]) qui surveillait la flotte du roi d'Angleterre. C'est ce *Tous-les-Saints* dont « aucuns » du Croisic s'emparent (BnF., ms. fr., 5500, f° 330 v° ; LA RONCIERE, *op. cit.*, t. III, p. 183-184), ce qui suscite l'intervention des « duc et seigneurie de Venize », et de la « communauté et seigneurie de Racgoucze », de la société Anthoine et Louis de Bonnyso et des « compagnons » de Lyon. Dans leur recours, enregistré le 11 mai 1523, ils désignent comme coupables Jean Gastinel, Guinolay Guyton, Pierre Lesbeven, Jean Pen, Guyon Guillemin, Guillaume Le Tillon, Michel Le Lou (ce dernier est Nantais,) et demandent, par l'entremise de leur « negociateur » auprès du premier maître des requêtes, la restitution de leurs biens (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 28, f° 83 v°). Il s'en suit une longue procédure connue par quelques actes peu loquaces : le 27 novembre 1523, appel des Croisicais devant le parlement (*ibid.*, B 28, f° 211 v°) ; le 3 octobre 1525, évocation au conseil obtenue par des « Ragouciens » (*ibid.*, B 29, f° 166) ; le 14 mars 1526, licence est donnée afin de faire arrêt sur les marchandises des « Ragouciens » (*ibid.*, B 30, f° 54 v°) ; le 12 septembre 1526, Michel Le Lou, Guyon Guillemin, Guinolay Guyton, Jean Pen, Nicolas Ernault, Pierre Lesneven, Pierre et Guillaume Le Tillon, se pourvoient en appel en parlement (*ibid.*, B 30, f° 176 ; voir encore GALLICE, « Les bavures... », p. 13-14

Le 23 juillet 1523, Jean Pen, avec une nef la *Françoise* de 80 tonneaux portant 60 marinières, s'engage dans une expédition vers l'Écosse, de laquelle font aussi partie les navires d'Aubin Le Roy, de Guillaume Cayn, Yvon Violle, dit Courtebotte (CAILLO, *Notes sur Le Croisic*, Nantes, Impr. Charpentier, 1862, p. 88-90). Il épouse Jeanne Jean, dans les registres

des baptêmes du Croisic, le couple est cité entre 1526 et 1539, et est qualifié « *honestus mercatores* » (GALLICE, *Guérande...*, p. 276-277).

-Alette. Elle épouse Jean Even. Dans les registres des baptêmes du Croisic, le couple est cité entre 1529 et 1534.

- Perrine. Le 21 juin 1531, une sauvegarde lui est accordée en tant que tutrice de Françoise Thébaud, sa fille (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 33, f° 115).

- Guénoilé. Le 18 octobre 1540, il est, avec Jean Martineau, procureur de la fabrique de Batz (*ibid.*, 14 JJ Le Croisic 37 ; et encore le 3 novembre 1540, *ibid.*, B 574, f° 52). Le 5 décembre 1543, il figure parmi ceux qui n'ont pas payé l'emprunt imposé par le roi en 1542, pour une somme de 15 écus (*ibid.*, B 575, f° 18 ; il est en encore en dette le 26 mai 1544, pour 18 écus, *ibid.*, f° 55). Il épouse Tiphaine Le Texier, dans les registres des baptêmes du Croisic, le couple est cité entre 1517 et 1526.

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Pen », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024